

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Septembre 2017**

**OBJET** : Action Collective d'Education à la Santé (ACCES) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association de formation pour la Coopération et promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant total de 181 883,00 €, à l'Association de Formation pour la Coopération et la Promotion Méditerranée (A.C.P.M.) pour le renouvellement de l'action d'insertion «ACCES» auprès de 90 bénéficiaires du RSA;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 181 883,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**